

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00673

Numéro SIREN : 533 208 682

Nom ou dénomination : 2CBG

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2022 sous le numéro de dépôt 8352

Designation de l'entreprise		SARL 2CBG		LES ELEPHANTS		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		22 RUE VIEILLE MONNAIE		73000 CHAMBERY			
SIRET		5 3 3 2 0 8 6 8 2 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N.cote		Exercice N-1.cote	
				31122021		31122020	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	45 000	012		45 000	45 000
		014	328	016	328		
	Immobilisations corporelles*	028	7 557	030	6 552	1 005	1 589
	Immobilisations financières* (1)	040	131	042		131	131
	Total I (5)	044	53 016	048	6 880	46 136	46 720
ACTIF CIRCULANT	Matières premières approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		060	13 368	062		13 368	16 883
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Creances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	726	074		726	4 233
	Valeurs mobilières de placement	080	31 122	082		31 122	31 099
	Disponibilités	084	184 256	086		184 256	118 279
	Charges constatées d'avance *	092	1 541	094		1 541	615
	Total II	096	231 012	098		231 012	171 109
	Total général (I + II)	110	284 028	112	6 880	277 148	217 828
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			8 000	8 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			800	800	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			158 327	127 331	
	Report à nouveau	134					
	Resultat de l'exercice	136			49 763	30 996	
	Provisions réglementées	140					
Total I	142			216 890	167 127		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			5 599	5 329	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169)	172		26 760	54 659	45 372	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176			60 258	50 701		
Total général (I + II + III)	180			277 148	217 828		
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

SARL 2CBG
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros
Les Eléphants
22 Rue Vieille Monnaie
73000 CHAMBERY
RCS : 533208682 RCS CHAMBERY

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU MERCREDI 22 JUIN 2022

L'an deux mille vingt et un, et le mercredi 22 juin, à quatorze heures, les associées se sont réunies à Chambéry – 22 rue Vieille Monnaie, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Madame Catherine BERTINOTTI
Représentant QUATRE CENTS parts
en pleine propriété, ci..... 400 parts.
- Madame Christel GARCIN
Représentant QUATRE CENTS parts
en pleine propriété, ci..... 400 parts.

Total des parts présentes ou représentées : 800 parts sur les 800 parts composant le capital social.

Madame Catherine BERTINOTTI préside la séance.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Questions diverses.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

CB
CB

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021, les approuvent tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice pour 49 762,73 Euros, de la manière suivante :

- *Autres réserves*..... 49 762,73 Euros,
ce qui portera le compte à la somme de 208 090,17 Euros.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Madame GARCIN Christel, Madame BERTINOTTI Catherine et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confirme le montant de la rémunération de la gérance défini par l'assemblée générale du mercredi 1^{er} octobre 2014 à savoir :

- Madame Catherine BERTINOTTI co-gérante la somme de30 000 Euros.
L'ensemble des cotisations obligatoires et facultatives ainsi que la CSG RDS sont prises en charges par la société.
- Madame Christel GARCIN co-gérante la somme de.....30 000 Euros.
L'ensemble des cotisations obligatoires et facultatives ainsi que la CSG RDS sont prises en charges par la société.

L'assemblée générale précise également que les cotisations sociales obligatoires et facultatives ont été prises en charges par la société.

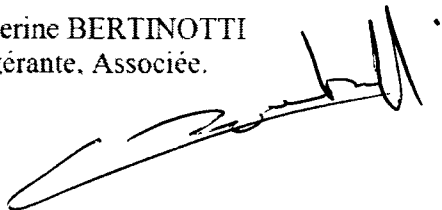
Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CB
CS

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associées.

Catherine BERTINOTTI
Co-gérante, Associée.



Christel GARCIN
Co-gérante, Associée.



SARL 2CBG
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros
Les Eléphants
22 Rue Vieille Monnaie
73000 CHAMBERY
RCS : 533208682 RCS CHAMBERY

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES
PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Chères associées,

En application des dispositions des articles 50 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

- La somme de 30 000 € a été allouée à Madame GARCIN Christel, co-gérante à titre de rémunération.
- La somme de 30 000 € a été allouée à Madame BERTINOTTI Catherine, co-gérante à titre de rémunération.
- La société a pris en charge le règlement des cotisations obligatoires et facultatives des co-gérantes pour un montant de 22 239 €.
- Les comptes courants d'associées ne sont pas rémunérés au titre de l'exercice clos le 31/12/2021.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

La co-gérante,
Catherine BERTINOTTI.

